

auxquelles répondent des solutions faciles ou que des considérations politiques n'empiètent pas sur elles.

Nous devrions plutôt les traiter comme autant de défis à relever. Nous devrions être prêts à oeuvrer avec diligence pour trouver des solutions et si nous devons parvenir au stade où un accord paraît difficile, nous devrions repenser à ce que nous avons dit ici, garder à l'esprit notre objectif commun et réaffirmer notre détermination à aller de l'avant.

La délégation canadienne appuiera sans réserve cette entreprise. Le soutien indéfectible du Canada au concept des ciels ouverts est bien connu de vous tous. Il s'explique par le vif intérêt que nous portons à la vérification et par notre engagement à l'égard du renforcement de la confiance entre l'Est et l'Ouest.

Il me paraît juste de dire que l'approche que tous nous adoptons à l'égard du régime de libre survol se fonde sur quatre critères : la simplicité; la rentabilité en deuxième lieu; la flexibilité en troisième lieu et, enfin, l'égalité.

Le concept des ciels ouverts est, de par sa nature même, un concept simple. En voulant lui donner une forme concrète, nous ne devrions pas rechercher la complexité là où elle n'a pas lieu d'être. Nous devrions nous en tenir à un minimum de restrictions. Nous devrions faire en sorte que la notion d'ouverture signifie bien ouverture. Nous devrions créer un régime qui, en principe, n'est assujéti à aucune limitation sur celles imposées par des considérations touchant la sécurité des vols et par les règles du droit international.

Le régime des Ciels Ouverts devrait être rentable. Il ne doit pas être nécessairement très coûteux. La technologie existe et est à la portée de tous les participants. La rentabilité signifie également que nous devrions éviter toute bureaucratie inutile.

Enfin, nous devrions mettre en place un régime qui réponde de façon aussi flexible que possible aux divers besoins et exigences des états signataires. Sans aucun doute il y a des différences sur l'égalité, comment on peut y parvenir.

Les pays de l'OTAN ont présenté leur conception du régime dans le document sur les éléments de base. Nous avons maintenant reçu un document des pays du Pacte de Varsovie.

Hier et aujourd'hui, nous avons pu entendre les différents ministres des Affaires Etrangères des Alliances. Monsieur Chevardnadze a introduit la notion d'égalité que je prends dans le sens d'accès égal aux